



**PROCES VERBAL D'AFFICHAGE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Extrait du registre des délibérations

Le 13 décembre 2021, à 19h03

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine et en visioconférence via l'application Teams, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 06/12/21

**PRÉSENTS** : Madame Annie ANNE, Madame Virginie AVICE, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Florian BARRÉ, Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Lilian BELLET (dossier n°1 à 45), Madame Ginette BERNIÈRE, Madame Anne-Laure BOILEAU, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Julie CALBERG-ELLEN, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Véronique DEBELLE, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Gilles DÉTERVILLE (dossier n°9 à 52), Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Monsieur François JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Lynda LAHALLE, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Richard LECAPLAIN, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Madame Laurence MAUNOURY, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Christian NELLE, Monsieur Patrick NICOLLE, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Aristide OLIVIER (dossier n°1 à 8), Madame Céline PAIN, Monsieur Pascal PIMONT, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Emmanuel RENARD, Madame Sophie SIMONNET, Madame Corinne VILLECHALANE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Cécile COTTENCEAU, Monsieur André HENRY.

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR** : Monsieur Gilles DÉTERVILLE à Madame Annie ANNE (dossier n°1 à 8), Madame Stéphanie GUILLOU à Monsieur Patrick NICOLLE, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER (dossier n°1 à 8), Monsieur Morgan TAILLEBOSQ à Monsieur Ludwig WILLAUME.

**EXCUSÉ(S)** : Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ (dossier n°9 à 52), Monsieur Aristide OLIVIER (dossier n°9 à 52), Monsieur Lilian BELLET (dossier n°45 à 52).

Le conseil municipal nomme Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON secrétaire de séance.

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021**

Le maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la séance du 8 novembre 2021, transmis aux conseillers municipaux dans le dossier joint à leur convocation.  
Le compte rendu du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**N° C-2021-12-13/01 - PROROGATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES COMMISSIONS PERMANENTES EN VISIOCONFÉRENCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré :

**PROROGE** jusqu'au 31 juillet 2022 les modalités de connexion en visioconférence, d'identification des participants, de scrutin pour les votes des délibérations, d'enregistrement et de conservation des débats telles qu'elles avaient été décrites dans la délibération n°C-2021-05-25/01 du conseil municipal du 25 mai 2021,

**INDIQUE** que ces modalités pourront être utilisées pour la tenue de tout conseil municipal et commission thématique permanente jusqu'au 31 juillet 2022 conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et qu'il en sera fait mention sur la convocation à la séance,

**PRÉCISE** qu'aucune élection au scrutin secret ne peut avoir lieu lors d'une séance qui se tient également en visioconférence.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/02 - JEUNESSE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024 AVEC LE CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NORMANDIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les termes de la convention triennale 2022-2024 définissant les relations entre la ville de Caen et le Centre Régional Information Jeunesse Normandie.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/03 - JEUNESSE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024 AVEC L'ASSOCIATION CALVADOSIENNE POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES JEUNES (FJT ROBERT REME)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les termes de la Convention triennale 2022-2024 définissant les relations entre la ville de Caen et l'Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Habitat des Jeunes.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/04 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024 AVEC LES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE, LES CENTRES D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention pluriannuel d'objectifs définissant les objectifs partagés, les engagements de chacun sur la période 2022-2024.

**INDIQUE** que les montants de subvention annuelle attribués par la ville au titre de cette convention seront établis chaque année par délibération du conseil municipal.

**PRÉCISE** que ce projet de convention pourra faire l'objet d'avenant sur la période 2022-2024 par délibération du conseil municipal, notamment pour intégrer le partenariat entre la ville et ces associations au titre des activités de garderie.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : unanimité - Madame Béatrice HOVNANIAN ne prenant pas part au vote pour l'association Tandem

**N° C-2021-12-13/05 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024 AVEC L'ASSOCIATION LE TUNNEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs 2022-2024 avec l'association Le Tunnel.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/06 - JEUNESSE - EVOLUTION 2022 DU DISPOSITIF MUNICIPAL "CAEN T'ES JEUNE, LA VILLE SOUTIENT TES PROJETS"**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le nouveau règlement du dispositif « Caen t'es jeune la Ville de Caen soutient tes projets ».

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/07 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

CAEN BMX : ..... 25 000 €

**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association "Caen BMX" dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> Indoor international de BMX.**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

LA BOULE VENOISIENNE : ..... 480 €

ASSOCIATION DES ELEVES ENSI CAEN : ..... 500 €

**APPROUVE** L'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville, à l'association suivante :

CDUFULL : ..... 3 000 €

**APPROUVE** L'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'association suivante :

AVANT GARDE CAENNAISE : ..... 10 960 €

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/08 - ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les adaptations budgétaires suivantes ;**ADAPTATIONS BUDGETAIRES**

## I – BUDGET PRINCIPAL

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
R	042	722.01.0104	Travaux d'investissement en régie	+ 30 000.00
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
D	040	2313.01.0104	BTS scolaires – grosses réparations en régie	+ 30 000.00
Objet : Ajustement de crédits – pour prendre en charge les travaux en régie				

## SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
R	024	024-020-0210	Produits des cessions d'immobilisations	+ 4 000,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
R	77	775-581-5811	Affaires foncières - cessions de terrains	- 4 000,00
Objet : Régularisations comptables des échanges fonciers				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
R	70	70323.020.0202	Redevance affichage emplacements publicitaires	+ 44 000.00
R	74	74888.213.2131	PEDT – Subvention état	+ 2 000.00
R	70	70872.020.0208	Entretien véhicules – remboursement par budgets annexe	+ 9 000.00
D	65	6588.01.0104	Autres charges exceptionnelles	+ 55 000.00
Objet : Ajustement de crédits - rattachements de recettes surévalués – à annuler par émission de titres de régularisation				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
D	8017	2041512.515.5162	ZAC nouveau bassin – participation à la concession	+ 501 000.00
R	20	2031.515.5162	SPLA Caen Presqu'île – remboursement au mandataire	+ 501 000.00
Objet : Erreur d'imputation comptable dans le cadre de la concession d'aménagement du nouveau bassin – annulation de mandat sur exercice antérieur sans impact sur les équilibres du budget.				

## SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
D	10	10226.01.0104	Taxe d'aménagement	+ 150 000,00
Objet : Taxe d'aménagement – remboursement de trop perçu				

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
D	8051	2313.515.5165	Accueil camping-cars	- 150 000,00
Objet : Ajustement des crédits de paiements – sans impact sur le montant de l'AP				

L'ensemble de ces adaptations et virements de crédits modifient le budget comme suit :

**I – BUDGET PRINCIPAL**

- Recettes de fonctionnement	+ 81 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement	+ 55 000,00 €
- Virement à la section d'investissement	+ 26 000,00 €
- Recettes d'investissement	+ 505 000,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 531 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	+ 26 000,00 €

## SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	53 000,00
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	55 000,00	731	Fiscalité locale	
66	Charges financières		74	Dotations et participations	2 000,00
67	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
			77	Produits spécifiques	-4 000,00
014	Atténuations de produits		013	Atténuations de charges	
023	Virement à la section d'investissement	26 000,00			
042	Opérations d'ordre		042	Opérations d'ordre	30 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>81 000,00</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>81 000,00</b>

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00	16	Produit global des emprunts souscrits sur 2021	
			024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00
8017	Opérations aménagement presqu'île - SPLA	501 000,00	20	Immobilisations incorporelles	501 000,00
8051	Accueil camping cars	-150 000,00			
			021	Virement de la section de fonctionnement	26 000,00
040	Opérations d'ordre	30 000,00	042	Opérations d'ordre	
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>531 000,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>531 000,00</b>

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/09 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ARRÊTE** comme suit, le Budget Primitif pour l'exercice 2022 :

A – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	137 694 385,00 €	137 694 385,00 €
Section d'investissement	53 903 950,00 €	53 903 950,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>191 598 335,00 €</b>	<b>191 598 335,00 €</b>

B – BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU THEATRE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 738 215,00 €	6 738 215,00 €
Section d'investissement	665 000,00 €	665 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>7 403 215,00 €</b>	<b>7 403 215,00 €</b>

C- BUDGET PRIMITIF ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	27 610 887,00 €	27 610 887,00 €
Section d'investissement	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>52 610 887,00 €</b>	<b>52 610 887,00 €</b>

D - BUDGET PRIMITIF GENERAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	172 043 487,00 €	172 043 487,00 €
Section d'investissement	79 568 950,00 €	79 568 950,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>251 612 437,00 €</b>	<b>251 612 437,00 €</b>

Vote : Majorité absolue – Messieurs Rudy L'ORPHELIN, François JOLY, Xavier LE COUTOUR, Lilian BELLET, Gilles DETERVILLE, Aurélien GUIDI, André HENRY, Mesdames Alexandra BELDJOUDI, Béatrice HOVNANIAN, Céline PAIN, Laurence MAUNOURY, Annie ANNE ayant voté contre.

**N° C-2021-12-13/10 - VOTE DES TAUX - EXERCICE 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**FIXE** les taux de fiscalité ménages 2022 suivants :

- 51,03 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 29,99 % pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/11 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT : CRÉATIONS ET MODIFICATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de modifier les Autorisations de Programmes suivantes :

## SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

N° ou intitulé	Mille-sime	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
<b>Dépenses</b>			<b>147 398 919,51</b>	<b>131 791 779,37</b>	<b>279 190 698,88</b>
AMGTBATMU	2015	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	11 466 000,00	8 575 000,00	20 041 000,00
AMGTESPPUB	2015	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 436 998,92	4 100 000,00	9 536 998,92
AMGTPRESQ	2015	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
CREMAT	2016	EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DVPTNUM	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 759 517,71		4 759 517,71
DDPATMUN	2015	DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE	8 251 660,00	3 711 645,00	11 963 305,00
FDPATSCOL	2015	MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	7 049 500,00	14 780 000,00	21 829 500,00
FDSOCEDUC	2015	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	10 130 600,00	6 905 000,00	17 035 600,00
FDSPORTS	2015	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	23 343 114,00	3 275 499,41	26 618 613,41
HOTELASO	2016	HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00	76 000,00	3 651 000,00
MODEQCULT	2015	MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	26 541 160,00	21 843 499,96	48 384 659,96
PARCEXPO	2015	PARC EXPO CTRE CONGRES	540 000,00		540 000,00
PTCHEMVERT	2015	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	13 004 300,00	3 190 400,00	16 194 700,00
REDYCENTR	2015	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	13 972 000,00	170 000,00	14 142 000,00
REFONCIERE	2015	RESERVES FONCIERES	9 447 400,00	14 020 000,00	23 467 400,00
VALEPUBLIC	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2 850 433,49	2 674 500,00	5 524 933,49
VIDEOPROT.	2015	VIDEO PROTECTION	1 380 300,00	350 000,00	1 730 300,00
6021BUPART	2022	BUDGET PARTICIPATIF		2 500 000,00	2 500 000,00
1038ENTBAT	2022	ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI		22 413 100,00	22 413 100,00
1039EQUUMAT	2022	EQUIPEMENTS ET MATERIELS		12 865 035,00	12 865 035,00
1040EVEP	2022	ENTRETIEN ESPACES PUBLICS		8 180 300,00	8 180 300,00
8062FCES	2022	AP D'INTERVENTIONS		2 161 800,00	2 161 800,00

DÉCIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programmes :

N° ou intitulé	Code Affectation	Nouveau code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses				147 398 919,51	131 791 779,37	279 190 698,88
AMGTBATMU			AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	11 466 000,00	8 575 000,00	20 041 000,00
	1030	1041	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRI BATI MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	1 162 000,00	660 000,00	1 822 000,00
	1031	1041	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	6 104 000,00	4 848 000,00	10 952 000,00
	1036	1041	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00	3 067 000,00	7 267 000,00
AMGTESPPUB			ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 436 998,92	4 100 000,00	9 536 998,92
	8030	8060	AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	1 030 536,26	1 890 000,00	2 920 536,26
	8031	8060	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962,66		599 962,66
	8032	8060	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000,00		142 000,00
	8033	8060	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	372 000,00		372 000,00
	8042	8060	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	694 000,00		694 000,00
	8043	8060	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	498 500,00	1 450 000,00	1 948 500,00
	8044	8060	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000,00		30 000,00
	8052	8060	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FERME URBAINE PRESQU'ILE	250 000,00		250 000,00
	8057	8060	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - HORODATEURS	1 820 000,00	760 000,00	2 580 000,00
AMGTPRESQ			AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
	8040	8040	AMGT PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE - TRVX ACCOMPAGNEMENT NVELLE LIGNE DE TRAM	4 095 935,39		4 095 935,39
CREMAT			EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
	1032	1032	EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DVPTNUM			AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 759 517,71		4 759 517,71
	1025	1039	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	3 642 518,00		3 642 518,00
	1026	1039	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP	258 000,00		258 000,00
	1027	1039	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE	245 999,71		245 999,71
	1028	1039	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	613 000,00		613 000,00
			DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE	8 251 660,00	3 711 645,00	11 963 305,00
	1029	1029	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2 201 660,00	888 845,00	3 090 505,00
	8029	1029	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS	6 050 000,00	1 750 000,00	7 800 000,00
		1029	CAEN QUARTIERS EN TRANSITION		20 000,00	20 000,00
		1029	UNITES DE PRODUCTION		1 025 000,00	1 025 000,00
		1029	INNOVATION EXPERIMENTALES		27 800,00	27 800,00

## SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

N° ou intitulé	Code Affectation	Nouveau code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP			
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP	
FDPATSCOL			MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	7 049 500,00	14 780 000,00	21 829 500,00	
	2004	2010	MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - MODERNISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	608 500,00	2 000 000,00	2 608 500,00	
	2005	2010	MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE MICHEL TREGORE	55 000,00		55 000,00	
	2006	2010	MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES	1 390 500,00	880 000,00	2 270 500,00	
	2007	2010	MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE	4 780 500,00		4 780 500,00	
	2008	2010	MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE PUIITS PICARD	115 000,00	5 500 000,00	5 615 000,00	
	2009	2010	MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLES DUC ROLLON - BICOQUET	100 000,00	2 400 000,00	2 500 000,00	
			MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - FOND DE CONCOURS VICTOR HUGO		2 000 000,00	2 000 000,00	
			MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE DES VIKINGS		2 000 000,00	2 000 000,00	
FDSOCEDUC			MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	10 130 600,00	6 905 000,00	17 035 600,00	
	6006	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000,00		170 000,00	
	6007	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC	618 000,00		618 000,00	
	6008	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD	280 700,00		280 700,00	
	6009	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	58 579,00		58 579,00	
	6010	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	807 221,00	1 125 000,00	1 932 221,00	
	6011	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	346 500,00	5 000 000,00	5 346 500,00	
	6013	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIERE	1 955 300,00		1 955 300,00	
	6014	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX	5 000 000,00		5 000 000,00	
	6015	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	271 550,00		271 550,00	
	6016	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU	80 000,00		80 000,00	
	6017	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL	260 000,00		260 000,00	
	6018	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - 123 LOISIRS	120 000,00		120 000,00	
	6019	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CALVAIRE SAINT PIERRE	162 750,00		162 750,00	
			MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS		440 000,00	440 000,00	
			MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - RENOVATION PVQ NE		340 000,00	340 000,00	
	FDSports			MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	23 343 114,00	3 275 499,41	26 618 613,41
		4005	4007	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	758 000,00		758 000,00
		4006	4007	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	6 300 150,00		6 300 150,00
4007		4007	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE	12 638 964,00	2 600 499,41	15 239 463,41	
4008		4007	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 646 000,00	675 000,00	4 321 000,00	
HOTELASO			HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00	76 000,00	3 651 000,00	
	6012	6012	HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00	76 000,00	3 651 000,00	

## SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

N° ou intitulé	Code Affectation	Nouveau code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
<b>MODEQCULT</b>			<b>MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS</b>	<b>26 541 160,00</b>	<b>21 843 499,96</b>	<b>48 384 659,96</b>
	3010	3021	MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL	3 334 000,00	650 000,00	3 984 000,00
	3011	3021	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	4 860 000,00		4 860 000,00
	3012	3021	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	680 000,00	500 000,00	1 180 000,00
	3013	3021	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS	105 000,00	96 500,00	201 500,00
	3017	3021	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	5 714 600,00	0	5 714 600,00
	3020	3021	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - TUNNEL	170 000,00	800 000,00	970 000,00
		3021	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - QUARTIER LORGE		4 122 000,00	4 122 000,00
		3021	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - REHABILITATION MH		285 000,00	285 000,00
		3021	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DE CAEN		375 000,00	375 000,00
	3014	3021	RESTAURATION DU CHÂTEAU	10 420 000,00	13 184 999,96	23 604 999,96
	3015	3021	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQUI RESTAURAT° OEUVRES	1 257 560,00	1 830 000,00	3 087 560,00
<b>PARCEXPO</b>			<b>PARC EXPO CTRE CONGRES</b>	<b>540 000,00</b>		<b>540 000,00</b>
	9505		PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE	540 000,00		540 000,00
<b>PTCHEMVERT</b>			<b>PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT</b>	<b>13 004 300,00</b>	<b>3 190 400,00</b>	<b>16 194 700,00</b>
	8038	8038	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	3 038 400,00	3 190 400,00	6 228 800,00
	8041		PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 965 900,00		9 965 900,00
<b>REDYCENTR</b>			<b>REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE</b>	<b>13 972 000,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>14 142 000,00</b>
	8034	8034	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	13 942 000,00	170 000,00	14 112 000,00
	8035		REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHE COUVERT	30 000,00		30 000,00
<b>REFONCIERE</b>			<b>RESERVES FONCIERES</b>	<b>9 447 400,00</b>	<b>14 020 000,00</b>	<b>23 467 400,00</b>
	8036	8063	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	7 517 400,00	3 250 000,00	10 767 400,00
	8037	8063	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	1 930 000,00	3 250 000,00	5 180 000,00
		8063	RESERVES FONCIERES - RACHATS EPFN		7 520 000,00	7 520 000,00

## SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

N° ou intitulé	Code Affectation	Nouveau code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
VALEPUBLIC			ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2 850 433,49	2 674 500,00	5 524 933,49
	8039	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000,00		500 000,00
	8045	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	147 000,00		147 000,00
	8046	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES	869 403,49	800 000,00	1 669 403,49
	8047	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX			
	8048	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	111 000,00		111 000,00
	8049	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOURISME)	150 000,00		150 000,00
	8050	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	4 030,00		4 030,00
	8051	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	450 000,00	50 000,00	500 000,00
	8053	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CŒUR D'ÎLOTS ST JEAN	60 000,00		60 000,00
	8054	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - HALLE AUX GRANGES			
	8055	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PRU PIERRE HEUZE	242 000,00	905 000,00	1 147 000,00
	8056	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - DUNOIS SECQUEVILLE	60 000,00		60 000,00
	8058	8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE COURTONNE	257 000,00		257 000,00
		8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CHÂTEAU D'EAU GUERINIERE		80 000,00	80 000,00
		8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT BERGES DE L'ODON		80 000,00	80 000,00
		8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT PRESQU ÎLE RIVES DE L'ORNE		600 000,00	600 000,00
		8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE FONTETTE		59 500,00	59 500,00
		8061	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - INSTALLATION STATUE GUILLAUME ET MATHILDE		100 000,00	100 000,00

## SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

N° ou intitulé	Code Affectation	Nouveau code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
VIDEOPROT.			VIDEO PROTECTION	1 380 300,00	350 000,00	1 730 300,00
	1024	1024	VIDEO PROTECTION	1 380 300,00	350 000,00	1 730 300,00
6021BUPART			BUDGET PARTICPATIF		2 500 000,00	2 500 000,00
	6021	6021	BUDGET PARTICPATIF		2 500 000,00	2 500 000,00
1038ENTBAT			ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI		22 413 100,00	22 413 100,00
	1038	1038	BATIMENTS CULTURE - ENTRETIEN PATRIMOINE		4 355 200,00	4 355 200,00
	1038	1038	BATIMENTS DIVERS - ENTRETIEN PATRIMOINE		4 772 700,00	4 772 700,00
	1038	1038	BATIMENTS EDUCATION - ENTRETIEN PATRIMOINE		4 787 200,00	4 787 200,00
	1038	1038	BATIMENTS SPORTS - ENTRETIEN PATRIMOINE		8 498 000,00	8 498 000,00
1039EQUMAT			EQUIPEMENTS ET MATERIELS		12 865 035,00	12 865 035,00
	1039	1039	EQUIPEMENTS ET MATERIELS		12 865 035,00	12 865 035,00
1040EVEP			ENTRETIEN ESPACES PUBLICS		8 180 300,00	8 180 300,00
	1040	1040	ENTRETIEN ESPACES PUBLICS		8 180 300,00	8 180 300,00
8062FCES			AP D'INTERVENTIONS		2 161 800,00	2 161 800,00
	8062	8062	VALORISATION DES ESPACES PUBLICS		1 086 100,00	1 086 100,00
	8062	8062	LOGEMENTS SOUTIEN AUX PARTICULIERS		500 700,00	500 700,00
	8062	8062	AMENAGEMENTS D'URBANISME - INTERVENTIONS		575 000,00	575 000,00

**PREND ACTE** des prévisions de crédits de paiement et des recettes sur AP.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/12 - CONVENTION RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE**, la convention relative à l'expérimentation du CFU à compter de l'exercice 2022 et jusqu'à l'exercice 2023, entre la ville de Caen, la Préfecture du Calvados et la DGFIP.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/13 - FACTURATION AUX COMMUNES DES MASQUES CHIRURGICAUX ET EN TISSUS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCLARE** que le tableau reprend les prix, quantités des masques demandées par les communes.

**DÉCIDE** de facturer aux communes les sommes correspondantes à leur demande de masques en précisant que les subventions obtenues sont déduites des appels de fonds.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/14 - EXERCICE 2022 - ACOMPTES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'autoriser le versement aux associations qui seraient confrontées à des difficultés de trésorerie en début d'année prochaine, d'un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement 2022 dans la limite maximale du quart de la subvention de fonctionnement attribuée en 2021.

**INDIQUE** que le versement de ces acomptes ne préjuge en rien du montant de la subvention qui sera voté au titre de 2022.

**STIPULE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/15 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE GESTION POUR L'ACQUISITION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES VÉHICULES, ENGINS ET MATÉRIELS ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER ET LA VILLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention d'assistance et de gestion pour l'acquisition, l'entretien et la réparation des véhicules, engins et matériels entre la ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/16 - DSP MÉMORIAL - AVENANT N° 6**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la grille tarifaire présentée pour la période des travaux du grand hall.

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 6.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 6 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/17 - DIRECTION DE LA CULTURE - PRIX JEUNE CRÉATION VILLE DE CAEN ARTISTE PLASTICIEN : DÉSIGNATION DU LAURÉAT - ANNÉE 2021**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ACCORDE** au lauréat Rudy Dumas le Prix Jeune Création au titre de l'année 2021 à hauteur de 6 000 euros.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/18 - DIRECTION DE LA CULTURE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION LE BAZARNAOM - ANNÉE 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention définissant les relations entre la ville de Caen et l'association le Bazarnaom relatif au versement de la subvention d'investissement accordée pour les travaux permettant l'installation du « Bal Monté » et son classement ERP.

**ACCORDE** la subvention d'investissement à hauteur de 21 265 € au titre de l'année 2021 au Bazarnaom.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/19 - DIRECTION DE LA CULTURE - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE - SUBVENTION AFFECTÉE POUR L'EXPOSITION "RATSI" DE L'ASSOCIATION STATION MIR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ABROGE** la subvention précédemment accordée à l'association Station MIR par le conseil municipal lors de sa séance du 8 novembre et présentée dans la délibération n° 2021-11-08/08,

**PRÉCISE** que les autres subventions de la délibération n° 2021-11-08/08 du conseil municipal du 8 novembre restent inchangées,

**ACCORDE** à l'association Station MIR pour son exposition « RATSI » une subvention affectée d'un montant de 12 000 €,

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/20 - DIRECTION DE L'EDUCATION - PROJET EDUCATIF GLOBAL (PEG) - ACTION DE PRÉVENTION EN ORTHOPHONIE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE NORMANDIE PÉDIATRIE, L'EDUCATION NATIONALE ET LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS - ANNÉES SCOLAIRES 2021/2022, 2022/2023 ET 2023/2024**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention de partenariat pour l'action de prévention en orthophonie dans laquelle la ville de Caen s'engage à verser la somme de 10 000 € à l'Association Régionale Normandys pour chaque année scolaire 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/21 - DIRECTION DE L'EDUCATION - CONVENTION VILLE DE CAEN/RÉSEAU CANOPÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention de partenariat 2021-2022 avec Réseau Canopé.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/22 - DIRECTION DE L'EDUCATION - PROJETS ÉDUCATIFS SCOLAIRES (P.E.S.) 2021/2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFECTÉES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'affecter les subventions aux projets scolaires suivant :

Ecole BICOQUET : « Au fil de l'eau »	1 200 €
Ecole CLOS HERBERT : « Transformons l'école en musée »	2 600 €
Ecole Duc ROLLON : « Duc ROLLON se met au vert »	600 €
Ecole Henri BRUNET : « Correspondance »	1 450 €
Ecole Henri BRUNET : « le langage de la reconstruction » (1946-1963)	1 200 €
Ecole Jean Guehenno : « les aventuriers de la parole »	150 €
Ecole Jean Moulin : « Comédie musicale »	1 300 €
Ecole Louis Le Chatelier: « Une école plus verte »	2 000 €
Ecole Louis Le Chatelier: « apprendre en jouant avec la ludothèque Jeux	1 800 €

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

m'amuse »

Ecole Louis Le Chatelier: « Partageons la musique »	1 800 €
Ecole René Lemièrre : « Apprendre à collaborer, apprendre en collaborant »	600 €
Ecole Michel Pondaven : « Fresque murale »	1 200 €
Ecole Michel Pondaven : « Projet danse et théâtre »	900 €
Ecole Michel Pondaven : « Modelage »	600 €
Ecole Michel Pondaven : « Le climat scolaire à travers l'art »	365 €
Ecole Millepertuis : « de A à Zèbre, compagnie de cirque Max et Maurice »	528 €
Ecole Pigacière : « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres »	1 500 €
Ecole Reine Mathilde : « Le journal de vie des CP-CE1 »	1 388 €
Ecole eustache Restout : « Conserver et explorer de manière durable les océans, les mers et les ressources marines »	1 500 €
Ecole eustache Restout : « Tous en scène »	1 500 €
Ecole venelle aux champs : « Jeux m'amuse et j'apprends »	1 000 €
Ecole Vieira da Silva : « Le jardin des 5 sens »	730 €
Ecole Vieira da Silva : « Vieira au salon Epoque »	1 150 €

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/23 - RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DONNE** un avis favorable à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Caen.

Vote : : Majorité absolue – Messieurs Rudy L'ORPHELIN, François JOLY, Xavier LE COUTOUR, Lilian BELLET, Gilles DETERVILLE, Aurélien GUIDI, Mesdames Alexandra BELDJOUDI, Béatrice HOVNANIAN, Céline PAIN, Laurence MAUNOURY, Annie ANNE ayant voté contre.

**N° C-2021-12-13/24 - RÉVISION ALLÉGÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DONNE** un avis favorable à la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme de la ville de Caen.

Vote : Unanimité - Messieurs Rudy L'ORPHELIN, François JOLY, Xavier LE COUTOUR, Mesdames Alexandra BELDJOUDI, Céline PAIN, Laurence MAUNOURY s'étant abstenus

**N° C-2021-12-13/25 - SPLA CAEN PRESQU'ÎLE - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le rapport d'activités 2020 de la SPLA CAEN PRESQU'ILE.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/26 - CONVENTION DÉFINISSANT LES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ASSOCIATION LE PAVILLON À COMPTER DE JANVIER 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention définissant les relations entre la ville de Caen et l'association Le Pavillon.

**DÉCIDE** d'accorder une subvention annuelle à l'association le Pavillon dont le montant sera validé par le conseil municipal au regard des missions définies.

**DONNE SON ACCORD** pour poursuivre la mise à disposition de l'agent de la collectivité au poste de Directrice de l'association Le Pavillon.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/27 - AVENANT N°3 À LA CONVENTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES DES VILLES RECONSTRUITES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet d'avenant n°3 à la convention de partenariat avec la Région Normandie, pour le renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites, permettant un engagement financier des subventions de la Région Normandie au-delà de la date limite de dépôt des dossiers de demande de subventions, fixée au 31 décembre 2021.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/28 - CLÉMENCEAU - CITÉ DU CLOS JOLI - CESSION CONJOINTE VILLE DE CAEN/CAEN LA MER À LA SOCIÉTÉ ATTYQUE POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME PRIVÉ - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**CONFIRME** la cession au profit de la société ATTYQUE ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, d'une emprise de terrain située à l'angle de la rue du Puits Picard et de la rue Olympe de Gougues, d'une superficie de 1 740 m<sup>2</sup>, correspondant, suite à l'établissement du document d'arpentage, aux parcelles cadastrées LX n°540 (53 m<sup>2</sup>), n°553 (201 m<sup>2</sup>), n°554 (15 m<sup>2</sup>), n°558 (22 m<sup>2</sup>), n°561 (23 m<sup>2</sup>), n°564 (11 m<sup>2</sup>), n°569 (47 m<sup>2</sup>), n°570 (39 m<sup>2</sup>), n°571 (289 m<sup>2</sup>), n°576 (498 m<sup>2</sup>) et n°578 (542 m<sup>2</sup>).

**INDIQUE** que cette vente est indissociable de celle qui sera conclue par Caen la mer Habitat sur le foncier lui appartenant sur le lot A, d'une superficie de 1345 m<sup>2</sup>, cadastré LX n°542, 544, 547, 548, 551, 555, 559, 562, 565, 566, 568, 573 et 575, Caen la mer Habitat et la société ATTYQUE étant par ailleurs liés par l'engagement de l'opérateur à édifier sur les parcelles cadastrées LX n°545, 557, 574, 550 et 552 (lot B sur le plan cadastral joint en annexe) 4 logements sociaux devant être vendus en l'état futur d'achèvement par ATTYQUE à Caen la mer Habitat, sauf nouveau phasage de l'opération.

**RAPPELLE** que le prix de cession est établi sur la base du prix unitaire de 350 € HT/m<sup>2</sup> au prorata des surfaces détenues par la ville sur le lot A.

**PRÉCISE** que le prix définitif sera revu, en cas d'éventuels permis de construire modificatifs modifiant la surface de plancher à la hausse et jusqu'à la livraison du programme.

**MENTIONNE** que, préalablement à la signature de l'acte définitif de vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives énoncées dans la délibération du 27 janvier 2020.

**DIT** que l'ensemble de ces conditions suspensives devra être levé au plus tard le 31 mars 2023 en vue d'une régularisation de la vente au plus tard le 30 juin 2023,

**INDIQUE** que les autres modalités et mentions énoncées dans la délibération du 27 janvier 2020 et reprises dans la délibération modificative du 25 janvier 2021 restent valables, avec la précision apportée par la présente délibération sur la prise en charge financière consentie par la ville et Caen la mer Habitat, en cas de surcout lié à une dépollution, un déminage du terrain d'assiette ou à la réalisation de fondations spéciales.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte définitif de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 15 décembre 2021

**N° C-2021-12-13/29 - CESSION D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 1017 M<sup>2</sup> À EXTRAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE CAEN À CAEN LA MER HABITAT - QUARTIER DU CHEMIN VERT/SECTEUR AUTHIE NORD**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de céder à Caen la mer habitat une emprise d'environ 1017 m<sup>2</sup> sur le secteur Authie Nord-quartier du Chemin Vert, extraite du domaine public déclassé, au prix de 118 300 € pour la réalisation d'une opération de 15 logements sociaux représentant une surface de plancher de 910 m<sup>2</sup>.

**DIT** que le prix sera réajusté en cas d'évolution à la hausse du nombre de m<sup>2</sup> de surface de plancher du programme d'ici sa livraison, sur la base du prix de 130 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher.

**DIT** que la cession intervient dans le cadre du renouvellement urbain du secteur Authie Nord qui prévoit la démolition de 109 logements sociaux, la construction à terme de près de 135 nouveaux logements dont 15 logements sociaux, la construction d'un hôtel des associations et l'aménagement des espaces publics.

**DIT** que les frais notariés liés à l'établissement de l'acte seront supportés par Caen la mer Habitat.

**DIT** que les frais de géomètre sont pris en charge par la ville de Caen dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/30 - ECHANGE FONCIER VILLE DE CAEN- CAEN LA MER HABITAT - QUARTIER DU CHEMIN VERT / SECTEUR AUTHIE NORD**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'échange foncier entre la ville de Caen et Caen la mer habitat sur le secteur Authie Nord-quartier du Chemin Vert portant sur les parcelles IO 88p, IO 92p, IO 250p, IO 261p ainsi que sur une emprise du domaine public déclassé de 57 m<sup>2</sup>.

**DIT** qu'il résulte de ces échanges une soulte au profit de Caen la mer habitat de 340 815,70 € HT.

**DIT** que l'échange intervient dans le cadre du renouvellement urbain du secteur Authie Nord qui prévoit la démolition de 109 logements sociaux, la construction à terme de près de 135 nouveaux logements intermédiaires et individuels groupés, la construction d'un hôtel des associations et l'aménagement des espaces publics.

**DIT** qu'il est prévu une jouissance différée des emprises propriété de Caen la mer habitat, actuellement occupées par des constructions amenées à être démolies dans le courant de l'année 2022. Caen la mer habitat conservera toutes responsabilités sur le bâti qui occupe les

emprises à céder à la ville.

**DIT** que les frais notariés liés à l'établissement de l'acte d'échange seront supportés pour moitié par la ville et pour moitié par Caen la mer Habitat.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'acte d'échange ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/31 - TRAVAUX EXTÉRIEURS DE RESTAURATION D'IMMEUBLES - PARTICIPATION DE LA VILLE DE CAEN DANS LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE ANCIEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la première tranche des travaux de rénovation réalisées au 9 rue Ecuyère.

**ALLOUE** à la copropriété de l'immeuble 9 rue Ecuyère, la subvention d'un montant de 11 648.34 euros.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/32 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2023 PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ASSOCIATION LA CENTRIFUGEUZ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention d'objectifs 2021-2023 pluriannuelle entre la ville de Caen et l'association LA CENTRIFUGEUZ.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/33 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LA VILLE DE CAEN RELATIVE AUX TRAVAUX DE DÉFENSE INCENDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'EXTENSION DU TRAMWAY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de confier à la communauté urbaine Caen la maîtrise d'ouvrage pour les études et travaux sur la défense incendie dans le cadre de l'extension du tramway.

**APPROUVE** le projet de convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour les études et travaux sur la défense incendie relatifs au projet d'extension du tramway avec la communauté urbaine Caen la mer.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/34 - CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2021-2024 ENTRE TERRITOIRES PIONNIERS ET LA VILLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention d'objectifs 2021-2024 pluriannuelle entre la ville de Caen et l'association Territoires pionniers.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/35 - VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE MAISON SITUÉE À CAEN, 33 RUE BARBEY D'AUREVILLY, AU PROFIT D'UN PARTICULIER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de céder à monsieur LAMOTTE Thibault, la maison située 33, rue Barbey d'Aurevilly à Caen, bâtie sur la parcelle IL n° 159, ainsi qu'un jardin attenant sur une emprise de l'ordre de 130 m<sup>2</sup>, sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle IL n° 163.

**DIT** que la vente s'opérera au prix de cent quatre-vingt mille euros (180 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur.

**INDIQUE** qu'un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt, la signature de l'acte authentique devant intervenir au plus tard le 30 septembre 2022.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte de vente et de façon générale, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/36 - BOULEVARD DE LA CHARITÉ - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE DEUX EMPRISES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**CONSTATE** la désaffectation des emprises de terrain situées le long du boulevard de la Charité, d'une superficie de 435 m<sup>2</sup> d'une part et de 20 m<sup>2</sup> d'autre part, sous réserve des résultats du document d'arpentage.

**DÉCIDE** de procéder à leur déclassement du domaine public communal.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/37 - CAMPUS JULES HOROWITZ - SOUS-LOCATION CONSENTIE AU PROFIT DU GIP CYCERON - TRANSFERT AU PROFIT DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la substitution de l'Université de Caen Normandie au GIP CYCERON au titre de la sous-location consentie sur les parcelles cadastrées HP n° 48 (7 118 m<sup>2</sup>) et BP n° 206 (14 122 m<sup>2</sup>), dans le cadre du bail emphytéotique liant la ville de Caen et le GIE GANIL.

**DIT** que les dispositions de la sous-location restent inchangées par rapport à celles énoncées dans l'acte de sous-location conclu le 30 juillet 1985, modifié les 22 juin 2006, 6 janvier 2010 et 17 novembre 2021.

**RAPPELLE** que la sous-location a été consentie pour une durée de 90 ans et 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire au transfert du bail de sous-location du GIP CYCERON au profit de l'Université de Caen Normandie et tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/38 - CAEN - RUE DE CALIX - EFFACEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - ADOPTION DU PROJET, DU FINANCEMENT DE L'OPÉRATION ET DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SDEC ENERGIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande.

**VALIDE** l'étude définitive présentée par le SDEC Energie dans le cadre de l'effacement des réseaux prévu rue de Calix à Caen.

**PREND** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau.

**APPROUVE** le projet de convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la ville de Caen au SDEC Energie au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement des réseaux de la rue de Calix.

**DÉCIDE** de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de la contribution estimée à 32 020,21 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section d'investissement, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

**S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la ville de Caen.

**S'ENGAGE** à verser au SDEC Energie le coût de l'étude pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du cout total HT, soit la somme de 960,61 €.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/39 - IMPLANTATION D'UN COFFRET RÉSEAU, D'UN CÂBLE BASSE TENSION SOUTERRAIN, DE DEUX COFFRETS DE BRANCHEMENT ET DE DEUX CÂBLES DE BRANCHEMENT SOUTERRAIN - PARCELLE NT N°44 - BOULEVARD YVES GUILLOU - CONVENTION VILLE/ENEDIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**AUTORISE** ENEDIS, à implanter à ses frais, un coffret réseau, un câble basse tension souterrain sur 105 mètres, deux coffrets de branchement et deux câbles de branchement en souterrain sur 2 mètres sur la parcelle cadastrée NT n°44, Boulevard Yves Guillou à Caen.

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages.

**AUTORISE** les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

**APPROUVE** la convention de servitudes entre la ville de Caen et ENEDIS.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/40 - FORFAIT MOBILITÉS DURABLES : NOUVELLES MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ABROGE** la délibération du 20 mai 2019 approuvant la mise en place expérimentale de l'indemnité kilométrique forfaitaire vélo pour les agents municipaux.

**APPROUVE** la mise en place réglementaire du forfait mobilités durables dans les conditions précisées dans la présente délibération.

**AUTORISE** le versement d'un montant de 200 euros aux agents qui s'engagent dans leurs déplacements domicile -travail dans les conditions précisées dans la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/41 - ASSAINISSEMENT - COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER - AVENANT N°8- CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet d'avenant n° 8, au contrat de délégation de service public, entre la communauté urbaine Caen la mer et Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux-, pour la gestion des services d'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Caen.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n°8 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/42 - EAU POTABLE - SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS - AVENANT N° 9 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** du projet d'avenant n° 9 au contrat de délégation de service public entre le syndicat Eau du Bassin Caennais et Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux -, pour la gestion du service de production et de distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune de Caen.

Vote : Unanimité - Monsieur Nicolas JOYAU ne prenant pas part au vote

**N° C-2021-12-13/43 - PLAN LOCAL DE SANTÉ - APPEL À PROPOSITIONS D'ACTIONS DE SANTÉ (APAS) 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le renouvellement de l'appel à proposition d'actions de santé pour l'année 2022 et ses modalités de mise en œuvre.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/44 - PLAN LOCAL DE SANTÉ : SUBVENTIONS AFFECTÉES À L'UNION FRANÇAISE POUR LA SANTÉ BUCCODENTAIRE DU CALVADOS ET À L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le versement d'une subvention de :

- 1 000 € au bénéfice de l'Union Française pour la Santé Buccodentaire du Calvados pour son action de dépistage et de prévention bucco-dentaire,
- 4 000 € au bénéfice de l'Établissement Public de Santé Mentale pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de prostitution.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/45 - MODALITÉS DE VERSEMENT DU RÉGIME INDEMNITAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de modifier les modalités de versement du régime indemnitaire des agents communaux prévues dans les délibérations du 25 mars 2019 et du 19 septembre 2005 à compter du 1er janvier 2022 sur la base d'un versement mensuel à raison d'1/12<sup>ème</sup> du montant annuel attribué à chaque agent.

Vote : Unanimité - Messieurs Rudy L'ORPHELIN, François JOLY, Xavier LE COUTOUR, Gilles DETERVILLE, Aurélien GUIDI, Mesdames Alexandra BELDJOUDI, Béatrice HOVNANIAN, Céline PAIN, Laurence MAUNOURY, Annie ANNE s'étant abstenus.

**N° C-2021-12-13/46 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL RÉALISANT LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de créer 26 emplois d'agent recenseur, un emploi d'agent coordonnateur et quatre emplois d'agent contrôleur pour la campagne de recensement 2022 prévue du 21 janvier au 20 février 2022.

**INDIQUE** que, pour l'exercice de leurs missions, les agents recenseurs percevront une rémunération nette, versée en une seule fois, établie au regard de la quantité d'imprimés collectés (papier ou internet) et par référence au tableau ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT UNITAIRE en €
1ère formation	25.00
Tournée de reconnaissance	50.00
2ème formation	25.00
Adresse enquêtée	0.91
Feuille de logement recensé	1.50
Bulletin individuel	1.30
Feuille d'adresse non enquêtée	0.55
Feuille de logement non enquêté	0.55
Frais de déplacement	Prêt de vélo

Le coordonnateur et les quatre contrôleurs bénéficieront d'une indemnité forfaitaire nette fixée comme suit :

- Coordonnateur : 663 €
- Contrôleur : 598 €

**PRÉCISE** que les sommes seront prélevées sur la dotation financière versée par l'Etat pour cette opération et imputées au chapitre 12 du budget principal de la ville de Caen.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/47 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE CAEN LA MER DU DIRECTEUR ADJOINT DES SPORTS DE LA VILLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du directeur adjoint des sports de la ville de Caen au bénéfice de la communauté urbaine Caen la mer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et pour une durée de 3 ans.

**PRÉCISE** que l'agent est mis à disposition de Caen la mer à hauteur de 50%.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/48 - CONVENTION 2020-2021 DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de service des agents intercommunaux affectés aux directions de la Maîtrise d'Ouvrage, des Espaces Verts, du Paysage et de la Biodiversité, de la Maintenance et de l'Exploitation de l'Espace Public, de la Collecte des déchets, de la Propreté urbaine et du Parc matériel auprès de la ville de Caen.

**APPROUVE** la liste des besoins de service.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/49 - RESTAURATION - TITRE RESTAURANT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la nouvelle répartition 60 % de prise en charge employeur et 40 % de prise en charge agent ainsi pour une valeur faciale arrêtée à 3,00 € par titre restaurant.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-12-13/50 - DÉPENSE DE PERSONNEL DES GROUPES D'ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe « Caen Écologiste et Citoyenne » sur les bases suivantes :

- Recrutement d'un collaborateur contractuel par référence au grade d'attaché territorial sur la base du 2ème échelon. Au traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire.
- Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 50 %.

**PRÉCISE** que cet emploi sera créé à compter du 1er janvier 2022 pour se terminer dans la limite du terme du mandat électoral de l'Assemblée délibérante.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 15 décembre 2021

**N° C-2021-12-13/51 - CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE LÉVIS AU QUÉBEC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention définissant les relations entre la ville de Caen et la ville de Lévis.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 15 décembre 2021

**N° C-2021-12-13/52 - RISQUES MAJEURS - MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan communal de sauvegarde modifié.

**PRÉCISE** que l'application du plan communal de sauvegarde modifié fera l'objet d'un arrêté du maire suite au rendu exécutoire de cette délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 15 décembre 2021

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 ainsi que du 23 novembre 2020 et conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Il rend également compte des jugements, marchés, avenants et bons de commande.

**Les délibérations sont consultables à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.  
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, le 16 décembre 2021**